



Document final de la Conférence des experts sur l'éradication de l'apatridie et l'accès à la documentation d'identité juridique dans la Région des Grands Lacs

Nous, experts des États Membres de la Conférence Internationale sur la Région des Grands Lacs-ICGLR (Angola, Burundi, République centrafricaine, République du Congo, République Démocratique du Congo, Kenya, Ouganda, Rwanda, République du Soudan du Sud, République du Soudan, République unie de Tanzanie et Zambie) ;

Réunis du 25 au 27 juillet 2023 à Nairobi, au Kenya, pour la Conférence des experts sur l'éradication de l'apatridie et l'accès à la documentation d'identité légale dans la région des Grands Lacs, avec le soutien du Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (HCR), dans le contexte du Plan d'action consolidé de la CIRGL sur l'éradication de l'apatridie dans la région des Grands Lacs et de la Campagne #IBelong pour mettre fin à l'apatridie d'ici 2024 ;

Considérant que la mission principale de la CIRGL est de promouvoir la consolidation de la paix et le développement dans la région des Grands Lacs, conformément au Pacte de la CIRGL et à ses Protocoles ;

Encourageant les efforts des États Membres de la CIRGL pour faire face à ces facteurs de risque d'apatridie, y compris les lacunes dans les lois et pratiques, et pour travailler à atténuer ces risques ;

Reconnaissant que le droit à une nationalité est un droit fondamental consacré dans la Déclaration universelle des droits de l'homme et dans de nombreux autres instruments internationaux et régionaux relatifs aux droits de l'homme ;

Profondément préoccupés par le fait que les apatrides et les personnes qui n'ont pas de documents qui reconnaissent la nationalité sont souvent privés d'accès à leur droits fondamentaux, font face à divers obstacles pour accéder aux soins de santé, à l'éducation, à la protection sociale, à l'emploi formel, à la liberté de circulation et à la participation civique ;

Notant que la marginalisation, la discrimination et l'exclusion peuvent compromettre la stabilité et le développement local, national et régional ;

Reconnaissant que la résolution de l'apatridie renforcera la croissance économique globale et le développement des États Membres de la CIRGL ;

Soulignant que la législation sur la nationalité qui ne respecte pas les normes internationales et régionales contre l'apatridie peut engendrer de nouveaux cas d'apatridie ;



Notant que les défaillances des systèmes d'enregistrement civil, en particulier en ce qui concerne l'enregistrement des naissances et la délivrance des actes de naissance, continuent de poser des défis dans certains pays de la région et augmentent les risques d'apatridie, en particulier pour les enfants et descendants de réfugiés et migrants de longue durée, ainsi que pour les Membres des communautés minoritaires, nomades, transfrontalières et autres groupes vulnérables ;

Prenant en compte l'Agenda 2023 de l'Union africaine dont un des projets phares est de supprimer les restrictions sur la capacité des africains à voyager, travailler, et vivre sur leur propre continent ;

Prenant en compte également les Objectifs de développement durable, dont le but est de "ne laisser personne de côté", et dont la cible 16.9 vise à assurer l'accès à une identité juridique pour tous, y compris l'enregistrement des naissances ;

Reconnaissant les souffrances des personnes apatrides qui ont nous ont partagés leurs expériences durant la conférence et les contributions stratégiques et opportunités pour une collaboration plus étroite avec les organisations de la société civile ;

Saluant l'initiative de la CIRGL, qui a adopté en octobre 2017 à Brazzaville une Déclaration et un Plan d'Action Régional pour l'éradication de l'apatridie dans la région des Grands Lacs, renforcés par l'adoption en 2020 du Plan d'action consolidé pour l'éradication de l'apatridie dans la région des Grands Lacs ;

Notant l'engagement ferme de nos États à garantir les droits contenus dans la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples ainsi que le Protocole de Maputo, et dans la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant ;

Saluant les initiatives de l'UA visant à l'adoption du Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux aspects spécifiques du droit à la nationalité et à l'éradication de l'apatridie en Afrique ;

Notant l'étude récemment publiée intitulée "*Réfugiés de génération en génération : prévenir l'apatridie par les solutions durables dans la région des Grands Lacs*", commandée par la CIRGL en collaboration avec le HCR, et tenant compte des recommandations visant à renforcer l'accès à la documentation pour les réfugiés de longue durée et à faire face aux risques d'apatridie ;

Considérant que les États Membres de l'ICGLR accueillent un total de 4,68 millions de réfugiés, dont la grande majorité a passé de cinq à plus de 20 ans dans leur pays d'asile ;

Prenant en compte le mandat mondial du HCR visant à identifier, prévenir et réduire les cas d'apatridie, ainsi qu'à protéger les apatrides, et les objectifs énoncés dans la Campagne #IBelong pour mettre fin à l'apatridie 2014-2024 et son plan d'action en dix points ;



Notant que la Campagne #J'existe prendra fin en 2024 et qu'une Alliance mondiale multi-acteurs pour mettre fin à l'apatridie en 2024 ;

Notant plus de 55 engagements pris par les États dans le cadre du Segment de haut niveau sur l'apatridie en 2019 et du Forum mondial sur les réfugiés en 2019 pour prévenir et répondre à l'apatridie, dont beaucoup restent sans mise en œuvre, ainsi que la possibilité de présenter de nouveaux engagements percutants et concrets lors du prochain Forum mondial sur les réfugiés en décembre 2023 ;

Félicitons les États Membres de la CIRGL qui ont honoré leurs engagements et pris des mesures importantes pour accorder la nationalité aux populations apatrides, confirmer la nationalité des personnes qui n'ont pas un document reconnaissant la nationalité, prévenir l'apatridie par le biais de réformes législatives et améliorer l'accès à l'enregistrement civil pour les groupes à risque d'apatridie ;

Notant l'adoption par la Commission statistique des Nations Unies des Recommandations internationales sur les statistiques relatives à l'apatridie, élaborées par le Groupe d'experts sur les statistiques concernant les réfugiés, les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays et l'apatridie.

En tenant compte de ce qui précède, nous, points focaux de l'apatridie des États Membres de la CIRGL :

1. **Exprimons** notre soutien à la campagne mondiale #J'existe du HCR visant à éradiquer l'apatridie d'ici 2024 ;
2. **Encourageons** les États Membres de la CIRGL à adopter les réformes législatives et administratives nécessaires pour résoudre les cas d'apatridie existants et prévenir les cas futurs d'apatridie, y compris en veillant à mettre en place des garanties suffisantes pour éviter que des enfants naissent apatrides ;
3. **Appelons** les États membres de la CIRGL qui ne l'ont pas encore fait à adhérer à la Convention de 1954 relative au statut des apatrides et à la Convention de 1961 sur la réduction des cas d'apatridie ;
4. **Exhortons** les États membres de la CIRGL à accélérer la mise en œuvre de leurs engagements pris lors du Segment de haut niveau sur l'apatridie en 2019, du Forum mondial sur les réfugiés en 2019 et des fora ultérieurs ;
5. **Appelons** les partenaires de développement à soutenir les efforts des États Membres de la CIRGL pour éradiquer l'apatridie dans la Région des Grands Lacs.



6. **Soulignons** l'importance et l'urgence de finaliser et d'adopter le projet de Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux aspects spécifiques du droit à la nationalité et à l'éradication de l'apatridie en Afrique et exhortons tous les États membres de la CIRGL et les autres États africains à soutenir son adoption ;
7. **Invitons** les États membres de la CIRGL à mettre en œuvre les recommandations de l'étude régionale commandée par la CIRGL et le HCR intitulée "Réfugiés de génération en génération : prévenir l'apatridie par des solutions durables dans la région des Grands Lacs" ;
8. **Affirmons** l'importance des efforts déployés par les États membres de la CIRGL pour améliorer les données quantitatives et qualitatives relatives à l'apatridie, en s'appuyant sur les Recommandations internationales sur les statistiques relatives à l'apatridie et les directives du HCR sur la recherche sur l'apatridie, afin d'identifier les principales causes et conséquences de l'apatridie dans leur pays, d'établir de meilleures estimations du nombre de personnes concernées, et de prendre les mesures nécessaires pour réduire et prévenir l'apatridie dans la région des Grands Lacs;
9. **Exhortons** les États membres de la CIRGL qui ne l'ont pas encore fait à désigner un point focal sur l'apatridie, ainsi qu'un point focal adjoint, et à créer un comité interinstitutionnel chargé de superviser l'élaboration et la mise en œuvre d'un Plan d'action national pour éradiquer l'apatridie ;
10. **Encourageons** le renforcement des systèmes d'état civil, afin que tous les enfants nés dans le pays soient immédiatement enregistrés à la naissance et que chaque enfant reçoive un acte de naissance, quelle que soit la situation juridique de leurs parents dans le pays, et que l'enregistrement tardif de la naissance soit possible pour les enfants plus âgés et les adultes nés dans le pays dont la naissance n'a pas été enregistrée en temps voulu ;
11. **Réitérons** le rôle clé des points focaux gouvernementaux sur l'apatridie des États Membres de la CIRGL dans l'accélération des efforts pour éradiquer l'apatridie.
12. **Encourageons** les États Membres de la CIRGL à prendre en compte le besoin d'éradiquer l'apatridie lorsque les technologies d'identification sont adoptées.
13. **Appelons** les États Membres de la CIRGL à soutenir l'Alliance mondiale pour mettre fin à l'apatridie qui succédera à la campagne #J'existe et à y adhérer en tant que membres.

Nairobi, Kenya, 27 juillet 2023